

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **mercredi 14 juin 2017**, à **17 h**, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Madame Audrey Robert	District numéro 2
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

Étaient absents pour motif justifié :

Michel Dupuis	District numéro 3
Jean Lemieux	District numéro 6

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et du rapport certifiant que l'avis spécial a été remis en main propre à chacun des membres du conseil le 13 juin 2017 et qu'en vertu de l'article 156 du *Code municipal*, chacun a signé le formulaire attestant que l'avis leur avait été signifié.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

9765-06-2017

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Lecture de l'avis de convocation et du rapport de signification
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Période de questions

2. Administration générale

2.1. Programmation des travaux dans le cadre de la taxe d'accise (TECQ) 2014-2018 – Approbation

3. Loisirs et Culture

3.1. Mise à niveau des jeux d'eau – Octroi du contrat

3.2. Construction de bases pour les poubelles extérieures dans les parcs – Octroi du contrat

4. Voirie

4.1. Travaux supplémentaires sur la rue Principale, au coin de la 50^e Avenue – Octroi du contrat

4.2. Réfection de la rue Principale (5^e Rang) et d'une section du 5^e Rang – Demande d'avenant n° 2

1.4. Période de questions

M. François Desrochers, maire, répond aux questions des citoyennes et citoyens.

2. Administration générale

2.1. Programmation des travaux dans le cadre de la taxe d'accise (TECQ) 2014-2018 – Approbation

9766-06-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Pierre Sicard,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- 3- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 4- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 5- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 7- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

3. Loisirs et Culture

3.1. Mise à niveau des jeux d'eau – Octroi du contrat

9767-06-2017

ATTENDU QUE les jeux d'eau nécessitent des analyses cinq (5) fois par jour;

ATTENDU QU' il ne sera plus nécessaire de procéder à de telles analyses une fois la mise à niveau des jeux d'eau réalisée;

ATTENDU la soumission S-1056 des *Entreprises B. Champagne inc.*, datée du 8 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- D'octroyer le contrat aux *Entreprises B. Champagne inc.*, au coût de 9 302,50 \$, plus taxes, pour la mise à niveau des jeux d'eau;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien – Jeux d'eau » (02-70140-522).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

3.2. Construction de bases pour les poubelles extérieures dans les parcs – Octroi du contrat

9768-06-2017

ATTENDU la nécessité de procéder à l'installation de nouvelles poubelles dans les parcs de la municipalité;

ATTENDU QUE l'installation de ce type de poubelle doit se faire sur une base en béton avec encrages;

ATTENDU la soumission de l'entreprise *Béton Brunet 2001 inc.*, datée du 26 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'entériner l'octroi du contrat à l'entreprise *Béton Brunet 2001 inc.*, au coût de 4 335,02 \$, plus taxes, pour la construction des bases en béton pour les poubelles extérieures dans les parcs, incluant le transport (500 \$, plus taxes);
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Parcs et jeux » (23-08202-725).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4. Voirie

4.1. Travaux supplémentaires sur la rue Principale, au coin de la 50^e Avenue – Octroi du contrat

9769-06-2017

ATTENDU l'état de l'émissaire pluvial de la rue Principale, entre le 991 et le 1001, rue Principale;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder aux travaux de remplacement des conduites;

ATTENDU l'estimé du coût des travaux transmis par la firme *Beaudoin Hurens inc.*, en date du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Pierre Sicard,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Sintra inc.*, au coût approximatif de 75 000 \$, plus taxes, pour les travaux de remplacement des conduites de l'émissaire pluvial de la rue Principale, entre le 991 et le 1001, rue Principale;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 727-2016 (5^e Rang, rue Principale) » (23-07007-725).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

4.2. Réfection de la rue Principale (5^e Rang) et d'une section du 5^e Rang – Demande d'avenant n° 2 au mandat initial

9770-06-2017

ATTENDU la correspondance de la firme *Beaudoin Hurens inc.*, datée du 8 juin 2017;

ATTENDU la nécessité d'ajouter une section d'aqueduc lors de la réfection du 5^e Rang (tronçon de la rue Principale);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Pierre Sicard,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accorder à la firme *Beaudoin Hurens inc.*, un montant supplémentaire de 8 979,50 \$, plus taxes, en honoraires professionnels pour la conception des plans et devis pour l'ajout d'une section d'aqueduc sur la rue Principale;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 727-2016 (5^e Rang, rue Principale) » (23-07007-725).

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*Patricia Labby, directrice générale
et secrétaire-trésorière*

Sur ce, la séance est levée à 17 h 30.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.